

## COMPTE-RENDU : CONSEIL MUNICIPAL DU 8 juillet 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 8 juillet, les membres du Conseil Municipal de Damprichard se sont réunis sur convocation du 8 juillet par le Maire, Monsieur Anthony MÉRIQUE.

**Présents** : Michel BOBILLIER, Claudine CAGNON, Martial CORDIER, Jacqueline DELAVELLE, Chantal DUBOC, Christelle DUQUET, Jean-Paul FEUVRIER, Frédérique FLEURY, André GARRESSUS, Alfonso HEREDIA, Jean-Pierre JACOULOT, Justin MARGUERON, Anthony MERIQUE, Nadège MOUGIN.

**Absente** : Madame Virginie GARRET

**Procurations** : Mesdames Alexandra CABOCEL, Brigitte MAIRE et Monsieur Damien SCHELL absents excusés ont donné procuration respectivement à Madame Christelle DUQUET, à Monsieur Anthony MERIQUE et à Madame Claudine CAGNON.

**Secrétaire de séance** : Madame Christelle DUQUET

Le PV de la séance du 3 juin 2019 est adopté sans observation.

En présence de Madame et Monsieur Roger VERNIER, Monsieur Le Maire demande de commencer par aborder le problème du stationnement gênant, rue des Tilleuls, des véhicules des employés de l'entreprise BURDET.

L'assemblée accepte à l'unanimité. Monsieur MERIQUE précise que ce sujet a déjà été abordé avec Monsieur Olivier BURDET et qu'il était question de mettre en place une navette depuis le parking de la salle des Fêtes à celui de l'entreprise. A ce jour, nous n'avons pas la confirmation de ce projet. Monsieur le Maire propose dans l'immédiat de prendre un arrêté d'interdiction de stationner sur les trottoirs, depuis le numéro 1 de la rue des Tilleuls jusqu'au parking de l'entreprise.

Madame et Monsieur Roger VERNIER sont rassurés de cette décision et quittent la salle de conseil.

### **I Finances** :

#### **Décision du Maire N°5/2019**

Monsieur Le Maire décide de réaliser l'encaissement correspondant au paiement des concessions du 1<sup>er</sup> semestre 2019

Mme SANDOZ Marthe née RENAUD	93.00 €
M. TRIBOULET Daniel	186.00 €
Mme TIROLE Alice	380.00 €
Mme ROBERT Suzanne née PERRIOT-COMTE	190.00 €
M. PIERRE André	95.00 €
Mme BERNE Huguette née GUYOT	47.50 €
Mme GUILLAUME Madeleine née BARTHOULOT	190.00 €
Mme BEHEREC Marie née CUENIN	190.00 €
Mme PIERRE Françoise née RECEVEUR	190.00 €
M. FERNANDES MARTINS Julio	95.00 €
Mme KAPLINSKI Rachel	96.00 €

### **Achat d'une parcelle cadastrée section AB n°170 située au village : Délibération 18.07**

Monsieur Le Maire rappelle que la commune a été destinataire d'un courrier de Madame Anne-Marie GIGON-BARGE du 20 février 2019 pour proposer la vente d'un terrain.

Monsieur Le Maire propose de faire l'acquisition de cette parcelle cadastrée section AB N°170 au prix négocié à 7,00 euros le m<sup>2</sup> après avis non défavorable de la SAFER.

Après avoir délibéré, l'Assemblée vote : 3 Abstentions, 14 pour faire l'acquisition de la parcelle cadastrée AB N° 170 d'une contenance de 49 ares 05 ca moyennant le prix de 34 335.00 euros et autorise le Maire à signer l'acte de vente correspondant. Les frais de notaire sont à la charge de la commune.

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal de sa décision de prendre un Arrêté Municipal portant prescription de la modification simplifiée du Plan Local Urbanisme (PLU) de la commune. Il est nécessaire de supprimer l'emplacement réservé N°2 pour permettre une construction privée. L'accès à la parcelle cadastrée section AB N° 172 se fera par la parcelle cadastrée section AB N°170 devenue en propriété à la commune.

Cette modification simplifiée N°1 du PLU sera transmise aux PPA (personnes publiques associées) et à la MRAE (mission régionale de l'autorité environnementale) pour avis. La mise à disposition du dossier au public est prévue à partir de septembre 2019.

### **Augmentation des tarifs des tranches horaires du périscolaire : Délibération N°19.07**

Suite à l'avis de la commission périscolaire du 13 juin 2019, Monsieur Le Maire propose une hausse des tarifs d'environ 2%. Nouveaux tarifs

**Matin** : de 06h45 à 07h30 : 1.78 € (L'enfant peut apporter une collation le matin)  
de 07h30 à 08h30 : 2.32 €

**Midi** : sans repas : de 11h45 à 12h30 : 1.78 €  
de 12h30 à 13h30 : 2.32 €  
avec repas : de 11h45 à 13h30 : 8.00 €

**Soir** : de 16h15 à 17h15 : 4.02 € avec goûter  
de 17h15 à 18h00 : 1.78 €

L'assemblée accepte à l'unanimité l'augmentation des tarifs des tranches du périscolaires à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019.

## **II Urbanisme**

### **DPU**

La commune n'entend pas faire valoir son droit de préemption urbain pour les immeubles suivants :

\* parcelles cadastrées section AD N°45 et 61 situées au Village pour une contenance respective de 6 ares 65 ca et 15 ares 05 ca à Monsieur et Madame Loïc Bernard BONNET.

\* parcelle cadastrée section AL N°50, 12 rue Marie CURIE pour une contenance de 8 ares 20 ca à Monsieur Fabrice MOUZELER et Madame Laurence HALBIG.

## **III Forêt**

Le Conseil Municipal demande l'application du régime forestier aux parcelles cadastrales suivantes situées sur le territoire communal de DAMPRICHARD :

section	N° parcelle	LIEUDIT	contenance totale (ha)	contenance à appliquer au RF (ha)
E	58	Pré Milière	0,6400	0,6400
E	96	A Roichenz	0,8650	0,8650
E	98	A Roichenz	0,7350	0,7350
E	99	A Roichenz	0,3022	0,3022
<b>Contenance à appliquer au Régime Forestier</b>				<b>2,5422</b>

Le Conseil municipal assure que les parcelles sont parfaitement bornées et délimitées. Elles ne peuvent donc faire l'objet d'aucune contestation. Les motifs de la demande sont : amélioration du patrimoine forestier.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal est favorable à ces propositions et demande à l'ONF de présenter un dossier d'application du Régime Forestier pour les parcelles désignées ci-dessus.

Le Conseil municipal donne pouvoir au maire de signer toutes les pièces afférentes au dossier.

#### **IV Parking salle polyvalente**

Monsieur le Maire explique la fin des travaux en précisant qu'une partie du béton imprimé doit-être refaite à cause de la pose endommagée par la chaleur.

Des barrières vont être installées sur l'entrée des allées côtés du Stade, de la fromagerie et de l'air de jeux. Les conteneurs à verres vont être mis en place sur l'emplacement destiné.

Les marquages au sol se feront semaine 29.

#### **V Personnel**

La commune a recruté par le biais du service de remplacement du Centre de gestion du Doubs de Madame Roxane JOURNOT à compter du 8 juillet 2019 pour effectuer l'entretien des bâtiments communaux et pour un renfort au périscolaire le temps méridien.

Monsieur Jean Philippe BECOULET demande une mutation pour la commune de BELLEHERBE. Monsieur Le Maire accepte cette mutation à compter du 1er septembre 2019. Une offre d'emploi est en ligne sur cap territorial et en parution sur le PPA pour trouver un remplaçant.

#### **VII Questions diverses**

##### **Compte-rendu de l'école primaire et périscolaire**

Monsieur Martial CORDIER donne le compte-rendu du conseil d'école primaire du 4 juin 2019. Il rappelle le souhait de l'école de réaliser une peinture sur le mur du tennis. Il serait souhaitable de peindre en même temps le mur de la loge de l'aire de jeux des petits.

Les élèves seront prêts pour chanter la Marseillaise le 8 mai 2020.

Monsieur Sylvain NICOD, Directeur remercie la commune pour le tableau interactif en classe de CP ainsi que la participation communale au voyage en Dordogne.

Monsieur Jean-Pierre JACOULOT donne le compte-rendu de la commission périscolaire du 13 juin 2019.

##### **Revue Pompiers**

Monsieur Le Maire informe de la date de la revue de Pompiers du 14 juillet 2019 à 9 heures 30 sur la place centrale, suivi d'un traditionnel repas des gras doubles.

##### **Demande de Monsieur Gilles ROBERT**

Monsieur ROBERT souhaite faire l'acquisition du terrain en triangle situé entre sa parcelle cadastrée section AE N°354 et celle de Monsieur PIQUEREZ cadastrée section D 17. Monsieur le Maire explique que ce terrain est public. Il propose d'autoriser Monsieur Robert à clôturer ce morceau de terrain afin de l'entretenir. La commune doit se renseigner pour faire les démarches administratives permettant ensuite de lui vendre ce terrain.

##### **Demande de Monsieur Philippe RONDOT**

Monsieur Philippe RONDOT souhaite faire l'acquisition de la parcelle juxtaposée à son terrain d'une surface de 4 ares 76 ca. Il précise qu'il y a déjà dix ans qu'il entretient ce terrain et souhaite l'agrémenter avec des arbres fruitiers. La commune donne son accord de principe pour que Monsieur RONDOT puisse acheter ce terrain. Il y a nécessité de garder environ 1/3 de ce terrain où se situe un regard pour l'assainissement.

### **Forum des Associations**

Un mail a été envoyé à toutes les associations pour trouver une solution face à la problématique du peu de fréquentation du public au Forum du dimanche 30 juin 2019.

Monsieur André GARRESSUS propose que la commune achète un défibrillateur commun aux deux salles et au stade.

### **Salle de la Bibliothèque**

Il est souhaitable d'installer des plinthes le long des murs pour les protéger des dégâts causés par les chaises.

La séance est levée à 22 heures 20.